

Qualité de Vie au travail *ou travailler plus pour aller mieux...*

Petit historique du travail autour de la question des 1607 heures à la ville dans le cadre du dialogue social...
Vision du syndicat:

Depuis Janvier (ou septembre 2022 pour certains services), nous devons travailler plus, pour gagner autant, le quoi qu'il en coûte version service public du Gouvernement Macron... Il faut savoir que **des possibilités pour y déroger** partiellement ont été prévues, et, les municipalités pouvaient s'en saisir: **les sujétions particulières**. Un travail à la ville de saint Nazaire sur les 1607 heures a donc été entamé et, dès le début des négociations, le syndicat C.G.T a rappelé à l'administration les possibilités d'y déroger... « vous êtes hors sujet nous avait-on répondu »...

Après de multiples réunions, l'administration nous a proposé de ne prendre en compte que les critères de l'INRS...Oups, après vérification, seulement 2 agents ont le droit d'y déroger à la ville (agents qui travaillent de nuit)...Saint-Nazaire, ville idyllique,... A plusieurs reprises, la CGT a proposé à l'administration de prendre en compte plus de critères (la modulation du temps de travail avec ses congés imposés et ses horaires atypiques par exemple, « Que nenni!!! Impossible!!! Le contrôle de légalité n'acceptera pas, nous allons nous faire retoquer, ce n'est pas possible!!! »)... Les mouvements de décembre dernier a fait réfléchir et infléchir un peu l'administration qui a revu ses positions. La poly exposition (exposition à plusieurs critères de **pénibilité physique**) est possible pour déroger d'un ou deux jours selon le nombre de critères retenus...

De notre côté, nous considérons que **l'administration peut faire plus**, nous avons pris les exemples **d'autres collectivités qui font le choix**...parce que oui, c'est un choix de nos élus... **de prendre en compte beaucoup plus de critères**.

-A Lilles, au nom de la justice sociale, **5 jours** pour toutes les catégories C, prise en compte de la pénibilité de travail sur écran (et oui, les tendinites et problèmes de vue n'arrivent pas tout seuls).

-ville de **Rezé**, jusqu' à **4 jours de sujétions** avec prise en compte des horaires de travail atypiques.

-ville de Paris, prise en compte entre autre du travail auprès des enfants de moins de six ans et de moins de trois ans comme critère

-Les exemples sont encore nombreux, **Lyon, Reims, Rennes...**

A la ville de Saint-Nazaire, non...**ce n'est pas possible**...la mise en place des Aménagements du Temps de Travail (A.T.T) a permis de faire passer la pilule dans certains services, on travaille quelques minutes de plus par jour/semaine, et on a gagné un précieux après-midi... Cela aurait été possible même sans passer aux 1607 heures. Quand on demande pendant le CHSCT à l'Administration de revoir sa copie sur la pénibilité, le refus est toujours catégorique et, ce n'est plus la peur de se faire retoquer par la préfecture qui est invoquée, mais seulement le fait qu'il va falloir retravailler le dossier... pas possible de prendre en compte les risques psychosociaux, le travail face aux publics difficiles, les horaires atypiques avec ses congés imposés, les 11 heures de travail par jour et les semaines de 42, 44, 46 heures...non, ce n'est pas de la pénibilité!!!! Ou plutôt, si, mais il n'y aura pas de compensations, seulement de la prévention...

Difficile à croire puisque comme la CGT l'a rappelé au dernier C.T du 28 avril, suite à une étude de 2013, un plan de prévention des risques psychosociaux aurait dû voir le jour, mais concrètement, pas d'avancée sur ce sujet à ce jour. **A force d'insistance**, tout récemment, lors du dernier Comité Technique, **une porte a été ouverte**, suite à une suspension de séance, l'administration nous a promis que l'ensemble des sujétions particulières sera étudié et que la délibération sera modifiée en conséquence.

Dans l'attente d'avancées concrètes, la CGT reste vigilante et continuera à défendre les conditions de travail, avec les agents déjà investis et mobilisés et ils sont nombreux à être mécontent.

Face au « ce n'est pas possible »...alors que ça se fait ailleurs...N'hésitez pas à vous **engager, militer**, pour la défense de nos droits, de notre santé au travail... **au nom de la justice sociale**. Vous êtes les bienvenus pour rejoindre nos actions.

Fraternellement, la C.G.T des territoriaux de la ville de Saint Nazaire et de la CARENE